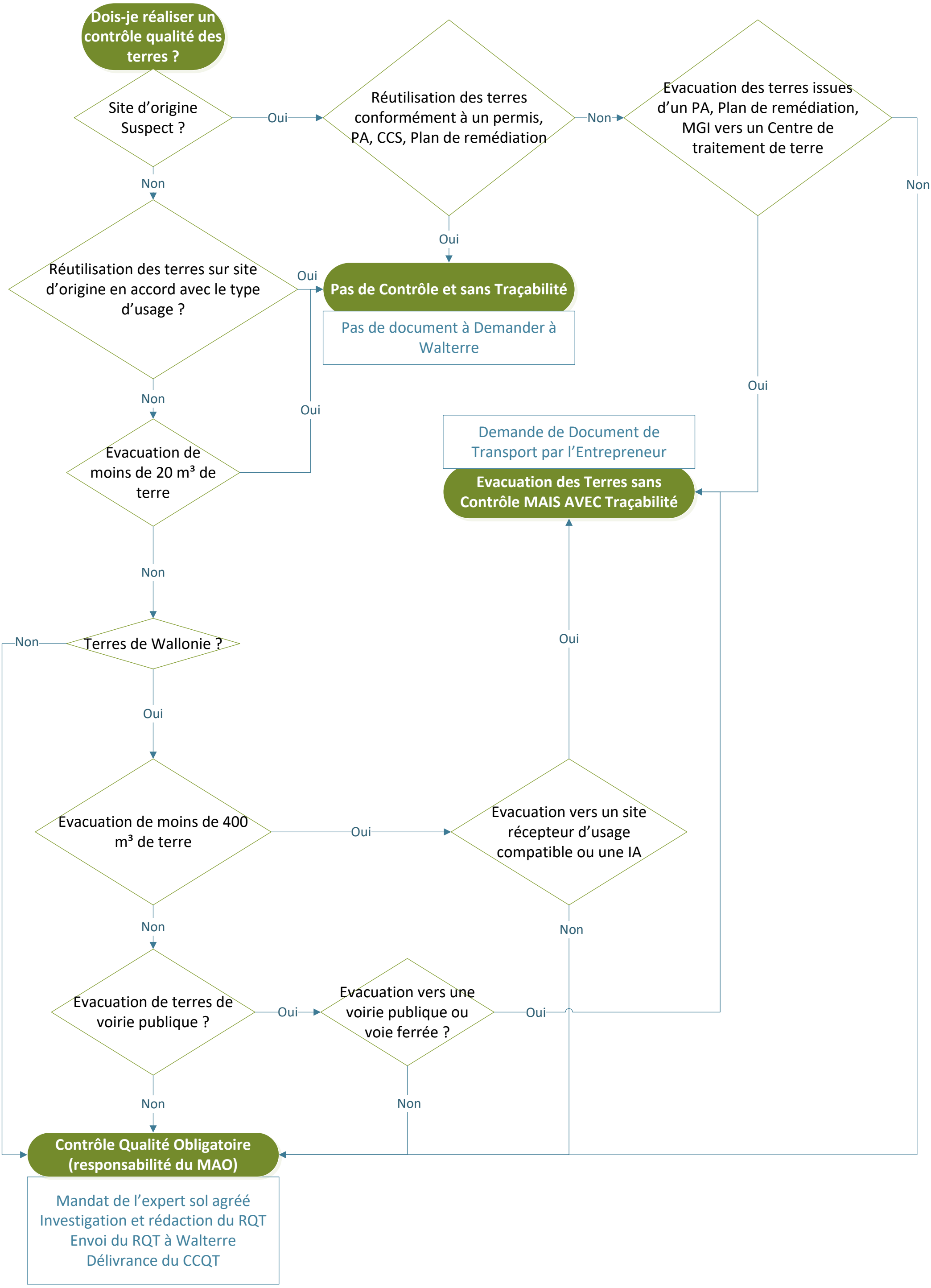
Dois-je réaliser un contrôle qualité des terres ?
Site d'origine Suspect ?
Oui
Réutilisation des terres conformément à un permis, PA, CCS, Plan de remédiation
Non
Evacuation des terres issues d'un PA, Plan de remédiation, MGI vers un Centre de traitement de terre
Non
Non
Oui
Réutilisation des terres sur site d'origine en accord avec le type d'usage ?
Oui
Pas de Contrôle et sans Traçabilité
Pas de document à Demander à Walterre
Non
Oui
Oui
Evacuation de moins de 20 m³ de terre
Demande de Document de Transport par l'Entrepreneur
Evacuation des Terres sans Contrôle MAIS AVEC Traçabilité
Non
Oui
Non
Terres de Wallonie ?
Oui
Evacuation de moins de 400 m³ de terre
Oui
Evacuation vers un site récepteur d'usage compatible ou une IA
Non
Non
Evacuation de terres de voirie publique ?
Oui
Evacuation vers une voirie publique ou voie ferrée ?
Oui
Non
Non
Contrôle Qualité Obligatoire (responsabilité du MAO)
Mandat de l'expert sol agréé
Investigation et rédaction du RQT
Envoi du RQT à Walterre
Délivrance du CCQT